

## TRADUCTION D' EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

Réunion du : 2015-02-26

### Présents

Jean DUIJSENS, président  
Huub BROERS, bourgmestre  
Jacky HERENS, William NIJSSEN, échevins  
Anne-Mie PALMANS-CASIER, Jean LEVAUX, Armel WYNANTS,  
Yolanda DAEMS, Grégory HAPPART, Rik TOMSIN, Benoît HOUBIERS,  
Marina SLOOTMAEKERS, Jean-Marie GEELEN, Mathieu PAGGEN,  
conseillers  
Dragan MARKOVIC, secrétaire

### POINT 4.

#### **Approbation rouleaux de sacs poubelles gratuits annuellement pour gardiennes d'enfants 2015-2019**

Vu le décret communal du 15 juillet 2005 et les modifications ultérieures;

Vu le décret modifiant le décret communal du 23 janvier 2009;

Vu la nouvelle loi communale pour les articles qui sont encore d'application

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs

Vu le décret du 28 avril 1993 et ses modifications ultérieures portant réglementation de la tutelle administrative sur les communes dans la Région flamande

Vu le décret du 26 mars 2004 relatif à la publicité des administrations

Considérant que le transport et le traitement des déchets ménagers apportent un plus grand coût et que ce coût dans le cadre « de consommateur paie » est calculé dans le prix des sacs poubelles

Considérant que les gardiennes d'enfants sont confrontées avec une grande quantité de déchets ménagers à cause du grand nombre de pampers

Considérant qu'il est socialement justifié de prévoir une compensation pour ce groupe de population

Considérant qu'avec le présent arrêté du conseil communal de 27 décembre 2012 un rouleau de 20 sacs poubelles de 60 litres est donné par an aux gardiennes d'enfants reconnues

Considérant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les rouleaux ne contiennent plus que 10 sacs poubelles de 44 l à la place de 20 sacs poubelles de 60 l

Considérant que la commune veut donner au moins la même compensation que les années précédentes et ceci veut dire que ces ménages reçoivent 3 rouleaux gratuits de 10 sacs de 44l

arrêté

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 voix non-valables et 0 conseillers ne votent pas

Nom	Oui	Non	Abst	Non-val	Pas
Broers Huub	X				
Herens Jacky	X				
Nijssen William	X				
Duijsens Jean	X				
Daems Yolanda	X				
Tomsin Rik	X				
Slotmaekers Marina	X				
Geelen Jean-Marie	X				
Casier Anne-Mie	X				
Paggen Mathieu	X				

Nom	Oui	Non	Abst	Non-val	Pas
Smeets José	-	-	-	-	-
Levaux Jean	X				
Wynants Armel	X				
Happart Grégory				X	
Houbiers Benoît	X				

Article 1 2 rouleaux de sacs de poubelles bordeaux de 44 l gratuits sont donnés à la personne de référence qui est reconnue par Kind en Gezin

Article 2 la gardienne d'enfants doit procurer une attestation de Kind en Gezin

Article 3 le présent arrêté remplace l'arrêté précédent du 27 décembre 2012 et entre en vigueur à partir de l'année 2015

#### **Pour le Conseil communal**

Par règlement

D. Markovic  
le Secrétaire

Jean Duijsens  
le Président

#### **Pour extrait conforme du procès-verbal approuvé séance tenante**

D. Markovic  
le Secrétaire

H. Broers  
le Bourgmestre